

lait la richesse de son sang, la solidité de sa musculature et la bonté de son caractère. Et dire que c'est la civilisation qui impose ainsi des lois hors nature : nourriture étrangère, nourriture artificielle ! Bref, souhaitons que notre civilisation reste à l'état natif et naïf, et que l'allaitement maternel continue ; nous n'avons pas à prêcher son usage parmi nous, nous avons assez à combattre la nourriture artificielle qui, introduite trop vite dans le régime de nos bambins, contribue à les amoindrir plutôt qu'à les développer.

A QUEL AGE DOIT COMMENCER LA NOURRITURE ARTIFICIELLE ?

La nourriture artificielle doit commencer, naturellement, après la sortie des premières dents qu'on appelle les huit incisives. Pourquoi ? parce que non seulement ces dents sont nécessaires à la mastication plus ou moins complète des aliments nouveaux, mais parce que l'apparition des dents est un indice que les sucs nécessaires à la digestion et qui n'existaient pas avant, commencent à être sécrétés dans le canal alimentaire, c'est-à-dire dans la bouche, l'estomac et les intestins.

A quelle époque se complète la sortie des premières dents ? Pas avant le douzième mois. L'enfant qui commence à manger devrait donc avoir son an révolu.

On sait cependant combien cette loi, comme bien d'autres, n'est pas respectée. L'éruption des premières dents se faisant vers le 7e ou le 8e mois à la mâchoire inférieure, c'est cette époque qui est généralement choisie pour commencer l'alimentation nouvelle : la dent semble être considérée comme un signe de l'insuffisance du lait : il n'y a cependant qu'une seule chose qui puisse justifier un changement de nourriture, c'est un arrêt sensible, visible du développement de l'enfant ; cela devrait bien être le seul signe de l'insuffisance du lait, soit de la mère, soit de la vache, de la chèvre ou de l'ânesse.

Notre bébé a donc un an, le lait ne lui suffit pas, — c'est entendu ; d'après la mère, il ne doit pas lui suffire, — va-t-on lui donner place à la table et une part des aînés, ou bien y a-t-il une nourriture spéciale, à lui propre, qu'il faut lui réserver.

Nous avons dit que les huit dents qui font les premières leur apparition servent à la mastication, nous dirons que ce sont les grosses dents plutôt, les molaires qui jouent ce rôle important dans la digestion et que leur sortie ne se complétant que vers le dix-huitième mois, les nourritures absolument solides ne sauraient convenir avant cette époque.

Le lait à la bouteille sera donc, répéterons-nous, la nourriture principale jusqu'à 18 mois, nous l'avons recommandé dans notre dernier article comme adjuvant naturel de la mère, qu'on doit lui procurer dès les premières semaines ; il ne saurait constituer une nourriture réellement artificielle. — (A suivre.)